31 Mai 1860

PREMIER SUPPLEMENT

AU

MANDEMENT DU 31 MAI 1860,

Concernant les Journaux qui ont attaqué la Bulle de Sa Sainteté Pie IX, excommuniant les envahisseurs des Etats Pontificaux, et autres, etc.

Dans ce supplément, Nous signalons les journaux qui, en attaquant la Bulle d'excommunication du 26 Mars dernier, ont laissé apercevoir une fois de plus le mauvais esprit qui les anime. A cette fin, nous notons des faits et nous reproduisons des écrits, qui seraient peut-être déplacés dans un mandement public, mais qui peuvent se trouver sans inconvénient dans un document privé. Les voici ces faits et ces écrits.

Le 14 Avril dernier, *Le Pays* reproduisit, sur l'autorité des journaux auxquels d'ordinaire il a l'air de s'inspirer, une Bulle d'excommunication dont la forme ne pouvait, de l'aveu de tous, que préjuger le monde catholique contre la vraie Bulle, dont la publication était alors incessamment attendue.

L'illustre Evêque de Poitiers, Mgr. Pie, fait justice de cette prétendue Bulle et des journaux qui lui ont donné de la vogue, dans les termes suivants. Après avoir dit que *divers motifs s'opposent à ce qu'il soit donné communication, pour le moment*, de la vraie Bulle qui venait d'être publiée, il ajoute :

" Toutefois, la liberté avec laquelle certaines feuilles quotidiennes, qui pénètrent chaque " matin sur le territoire confié à notre sollicitude et à notre juridiction spirituelle, se per- " mettent d'apprécier, de discuter, de commenter, de dénaturer cet acte pontifical, nous " confère le droit et nous impose le devoir de ne pas garder un silence absolu....

" Vous saurez donc d'abord, Nos Très-Chers Frères, que la formule d'excommunication " empruntée par certains journaux à un romancier qui l'a tirée lui-même d'un recueil d'an- " tiquités où elle n'est nullement présentée comme ayant jamais servi à l'usage de l'Eglise " Romaine ni d'aucune Eglise particulière et déterminée, n'a pas l'ombre de ressemblance " avec une seule des sentences d'excommunication prononcées par les Pontifes Romains du- " rant tout le cours des siècles. Vous saurez en particulier que les Lettres Apostoliques par " lesquelles N. T. S. P. le Pape Pie IX, actuellement régnant, a fulminé une excommunica- " tion majeure, à la date du 26 Mars dernier, ne contiennent pas une syllabe qui ait le " moindre rapport de fond ni de forme avec cette pièce dénuée d'autorité dans l'histoire " comme dans l'Eglise, encore bien qu'une main audacieuse n'ait pas craint de la donner " comme formant le propre texte de l'excommunication récente. Vous apprécierez, comme " elle doit l'être, la manière d'agir des hommes qui ne reculent pas devant ces indécences " de conduite et ces expédients de polémique, et qui, en présence de prohibitions qu'ils pro- " voquent et auxquelles ils applaudissent, usent à leur aise de la faculté qu'ils ont de s'ac- " corder impunément à eux-mêmes de pareilles licences contre tout ce qu'il y a de plus " sacré sur la terre."—Mandement du 7 Avril 1860.

Les journaux français que le savant Prélat signale dans le même Mandement, comme s'accordant ces *licences contre tout ce qu'il a de plus sacré sur la terre*, sont *Le Constitutionnel, Le Pays, La Patrie, Le Siècle, L'Opinion Nationale, Le Courrier de Paris*, etc. Nous en devons conclure que ceux de nos journaux qui vont puiser à ces sources s'empoisonnent et empoisonnent les autres.

Revenant au *Pays*, Nous n'eûmes pas plutôt lu sa feuille du 14 Avril, que nous en fîmes nos plaintes à l'un des principaux actionnaires, qui Nous assura qu'il allait demander une assemblée du bureau, pour examiner le fait. Ce monsieur nous protesta en même temps que l'esprit du journal n'était point hostile à la Religion. Dans une entrevue subséquente, tenue à la suite de la réunion du bureau, dont on vient de parler, deux des actionnaires s'étant abouchés avec Nous, convinrent sans peine que la formule d'excommunication qu'ils avaient publiée était de nature à jeter un grand ridicule sur la Bulle d'excommunication dont ils avaient reçu communication. Nous insistâmes auprès de ces Messieurs sur la nécessité, non seulement de désavouer la fausse Bulle en question, mais encore de travailler à faire disparaître de l'esprit des lecteurs du *Pays* les mauvaises impressions, causées par la publication de cette fausse pièce. Nous crûmes aussi de notre devoir d'avertir ces messieurs que le *Siècle* et autres journaux de cette espèce ne pouvaient fournir à leur feuille que des eaux bourbeuses, et qu'ils feraient mieux d'aller s'inspirer ailleurs. Chacun va maintenant juger du cas que l'on a fait de ces charitables avertissements, par les passages suivants que nous empruntons à leur journal.

Dans son numéro du 24 Avril, le *Pays* reproduit *le discours du Roi de Piémont*, prononcé à l'ouverture des Chambres Sardes, le 2 Avril. Il commence par faire, en ces termes, l'éloge du discours entier.

" Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce document qui se distingue au plus " haut degré par son esprit de fermeté et de patriotisme."

Vient ensuite ce discours dans lequel entr'autres choses le Roi s'exprime en effet, au sujet de l'excommunication, avec une fermeté que le *Pays* a jugée digne d'un si grand éloge.

" Ferme, dit ce Roi révolutionnaire et hypocrite, comme mes ancêtres, dans les senti-
" ments catholiques et dans le respect dû au chef suprême de la Religion, si l'autorité
" ecclésiastique a recours aux armes spirituelles pour des intérêts temporels, je trouverai
" dans ma conscience, et dans les traditions de mes aïeux la force nécessaire pour main-
" tenir entière la liberté civile, et mon autorité dont je ne dois compte qu'à Dieu et à
" mes peuples."

Ce langage impie et hypocrite, si hautement loué par le *Pays*, est formellement condamné par St. Jean en ces termes. *Qui novit Deum, audit nos: qui non est ex Deo non audit nos: in hoc cognovimus spiritum veritatis et spiritum erroris.* I Epist. 4. Que de conclusions sérieuses à tirer de ce discours! Mais nous le laissons à vos appréciations.

Le *Pays* approuve donc formellement le Roi Emmanuel parce qu'il s'est rendu coupable d'un vol sacrilége; parce qu'il résiste avec opiniâtreté au jugement du Souverain Pontife; parce qu'il se fait gloire de braver audacieusement les peines ecclésiastiques, sous prétexte qu'il s'agit ici d'intérêts temporels, comme si ce n'était pas au Pape à décider quelles sont les choses spirituelles, soumises à sa juridiction.

Les bons journaux lui ayant adressé le reproche bien mérité que ses renseignements étaient puisés à de mauvaises sources, il répondait le 1er Mai qu'il *puisait n'importe où ce qui lui paraissait juste et vrai.* Aussi a-t-il continué, depuis comme auparavant, à ouvrir ses colonnes au *Siècle*, qui, de l'aveu de tout le monde, est le journal le plus impie qu'il y ait en Europe, et qu'il proclame toutefois comme étant à la tête de l'opinion publique, en France.

Le *Pays* loue les acteurs et invite ses lecteurs à fréquenter le théâtre (26 Mai 1860). Il sature l'esprit de ses lecteurs des principes de l'impie Dumas qui, dans sa littérature, justifie le duel, en disant entr'autres belles choses: *L'offense était réciproque; par conséquent, il n'y avait pas à refuser* (24 Mai). Son correspondant parisien encourage l'esprit révolutionnaire, et voudrait mettre toute l'Italie sous le *valeureux Victor Emmanuel*, qui s'est emparé, il ne saurait l'ignorer, par fraude et corruption, d'une partie des Etats Pontificaux. Pour donner plus d'importance à son héros, il calomnie d'une manière révoltante le jeune Roi de Naples qui est à ses yeux un tyran; et pourquoi, parce qu'il résiste à la révolution que le Piémont propage dans ses Etats (29 Mai). A en croire ce correspondant, il n'y aurait que *tyrannie* dans le royaume de Naples; les révoltés ne seraient que des *victimes héroïques;* les hommes attachés à leur gouvernement ne seraient que *des hommes à l'esprit étroit;* les souverains n'auraient pas plus de droit au trône que les premiers citoyens-venus; *la cause sacrée des peuples, et les droits inviolables seraient à gagner au tribunal de l'opinion universelle* (29 Mai). Nous ne parlons ici de ce Roi que parce que sa cause est intimement liée à celle des principes; et parce qu'il est le fils de celui qui donna, en 1848, une si noble hospitalité au Souverain Pontife.

En publiant les proclamations de Garibaldi, il admet avec ce chef de rebelles que c'est *un devoir* pour les Italiens de *secourir avec de l'or, des armes, et surtout de leurs bras, ceux qui combattent contre les ennemis de l'Italie, qui sont les mercenaires du Bourbon, et de plus ceux de l'Autriche et ceux du prêtre qui règne à Rome.* (5 Juin).

Il fait parler le *Siècle* et ses collaborateurs pour faire croire à ses lecteurs que Garibaldi *est le champion d'une cause sacrée* (la révolte) pour faire désirer de voir *sortir du fond des gorges de la Sicile, avec les laves ardentes de l'Etna, des milliers de citoyens prêts à combattre et à mourir sous les ordres du héros,* (Garibaldi) *qui personnifie si bien la révolution italienne dans ses aspirations les plus élevées.* Il prononce avec ce journal l'arrêt décisif: *qu'il faut à ce peuple* de la Sicile *l'indépendance;* et il proclame *Garibaldi* comme étant le héros qui *en ce moment tente de la lui apporter.* C'est son désir, que ceux qui *aiment une patrie l'accompagnent* de leurs vœux. Prenant enfin le ton religieux pour mieux séduire ses lecteurs, il ne craint pas de faire ce blasphème: *Le Dieu des miséricordes infinies ne saurait permettre qu'on répande plus longtemps le sang des enfants de cette Sicile, si éminemment catholique,* etc. (5 Juin).

C'est ainsi que le *Pays* infiltre l'esprit révolutionnaire que l'Ecriture Sainte condamne, comme il a dû s'en convaincre, le 3 Mai, en publiant l'excommunication qui contient ces paroles mémorables: " Ils ne rougissent pas (les révoltés) d'exciter les peuples contre
" leurs princes légitimes à des révoltes criminelles condamnées de la manière la plus claire
" et la plus terrible par l'Apôtre, etc."

Maintenant, n'aurait-il pas à craindre d'encourir l'anathème qu'il a lui-même publié, et qui pourrait bien le frapper, ainsi que tous ceux qui se font les *fauteurs, conseillers ou adhérents* de l'envahissement sacrilége des Etats Pontificaux?

Quoiqu'il en soit, le *Pays* convient (No. du 28 Avril) que *c'est un crime que de faire de l'opposition contre l'Eglise:* il admet cela *comme il admet que toutes les prérogatives de l'Eglise sont de droit divin:* il prétend *avoir suivi cette maxime à la lettre:* il se dit *un des ardents et sincères défenseurs de la liberté religieuse.*

Mais il faut convenir qu'il ne comprend pas la religion comme le Pape, comme tous les Evêques et comme tous les vrais catholiques du monde entier. Il paraît la comprendre comme Garibaldi, qui est un chef de séditieux, et le perturbateur du repos et de la paix de l'Italie, et peut-être du monde entier. Il paraît la comprendre comme Victor Emmanuel qui est un malheureux excommunié, et un persécuteur de l'Eglise. Car tous ces gens-là prétendent aimer la Religion, et se disent dévoués au Chef Suprême de l'Eglise.

En voilà assez sur le chapitre de ce journal, pour nous faire comprendre qu'il est souverainement dangereux, et que c'est notre devoir de travailler par tous les moyens en notre pouvoir, à l'empêcher de séduire les fidèles confiés à nos soins.

Nous avons, en outre, le *Witness* et le *Semeur* qui sont si ouvertement hostiles à la Religion, qu'il n'est pas nécessaire de les signaler ici ; car il est bien compris qu'il ne saurait être permis à un catholique de favoriser ni directement ni indirectement ces deux journaux.

Nous avons de plus le *Courrier de St.-Hyacinthe*, qui n'est que l'écho du *Pays* et qui se trouve par là même compris dans la censure que nous venons de faire de ce journal.

Soyons prudents mais fermes, dans la poursuite de ces dangereux et subtiles ennemis des saines doctrines ; car nous avons à en garder soigneusement le dépôt sacré. *Depositum custodi.*

Pour nous encourager à bien combattre ce combat du Seigneur, nous avons les sublimes paroles et les incomparables exemples du Premier des Pasteurs de l'Eglise, qui disait encore, le 5 Mai dernier, en répondant à l'Adresse des Evêques de cette province : *Paratissimi sumus aspera quæque et adversa perferre quin justissimam Sanctæ hujus Sedis et Catholicorum omnium causam unquam deseramus.*

A la vue de notre magnanime Pontife, portant ainsi tout le poids de la chaleur et du jour, dans le vrai camp d'Israël, nous avons plus de raison que le vaillant Uri de nous écrier, dans ces temps mauvais : *Arca Dei et Israel et Juda habitant in papilionibus et Dominus meus Joab, et servi Domini mei super faciem terræ manent ; et ego ingrediar in domum meam, ut comedam et bibam*, etc.

Per salutem tuam, et per salutem animæ tuæ non faciam rem hanc. 11 Lib. Reg. 11.

✠ IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.